



Sommaire des taux de cotisation salariale des participant(e)s aux régimes de retraite de la Ville de Montréal pour les années 2026 à 2028

Régime		2025	2026 à 2028
Cadres	Cotisation d'exercice avant/après MGA	8,15 % / 11,65 %	7,05 % / 10,55 %
	Fonds stabilisation	0,97 %	0,85 %
État-Major	Cotisation d'exercice	14,15 %	11,98 %
	Fonds stabilisation	1,42 %	1,20 %
Cols blancs	Cotisation d'exercice avant/après MGA	8,65% / 10,65%	8,30% / 10,30%
	Fonds stabilisation	0,88 %	0,84 %
Contremaîtres	Cotisation d'exercice	10,35 %	9,80 %
	Fonds stabilisation	1,04 %	0,98 %
Pompiers	Cotisation d'exercice	11,70 %	9,95 %
	Fonds stabilisation	1,17 %	1,00 %
	Déficit de transfert	0,08 %	0,13 %
Professionnels	Cotisation d'exercice avant/après MGA	8,20 % / 10,70 %	7,10 % / 9,60 %
	Fonds stabilisation	0,91 %	0,80 %
	Déficit de transfert	0,19 %	0,16 %
Cols bleus	Cotisation d'exercice avant/après MGA	9,02 % / 11,02 %	Non disponible*
	Fonds stabilisation	0,91 %	
	Déficit de transfert	0,07 %	

Le maximum des gains admissibles (MGA) pour l'année 2026 s'élève à 74 600 \$.

*À ajuster lorsque l'évaluation actuarielle sera enregistrée.